

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PEZILLA-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 2025/08

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres absents : 5

Membres représentés : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre à 16 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

Sont présents : Mme Nathalie PIQUE, vice-Présidente, M. Blaise FONS, Mmes Jeanine VIDAL, Pascale PUY, Marie-Hélène ARTIGUES, Marie-José TRITTEN, Jenny PALOFFIS, Nathalie ROCHAS, Evelyne SARRAZIN, M. Thierry ROUS.

Absente avant donné pouvoir : Mme Marie CIVIT (pouvoir à Mme Jeannine VIDAL).

Absents excusés : M. Jean-Paul BILLES, Président ; Mmes Carine DEVOYON, Chrystelle CARLOS, Nadia RIBERA -

Secrétaire de séance :. Mme Marie-Hélène ARTIGUES.

Date de la Convocation : 14/10/2025.

CONVENTION DE PARTENARIAT
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
ACCES AU PORTAIL EXTRANET « Espaces Partenaires »

RAPPORTEUR : Nathalie PIQUE

Mme la vice-présidente fait part d'un courriel reçu de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), 2 rue des Remparts St Mathieu à Perpignan se rapportant à la convention cadre de partenariat signée entre la CPAM, l'UDCCAS66, l'AMF66 et la CARSAT LR, dont l'objet principal est de venir en aide aux populations fragiles et précaires.

Une deuxième convention (dite outil) est à signer avec chaque CCAS puisqu'il est nécessaire, au regard des obligations RGPD et CNIL, de formaliser ce cadre qui protège les données tant des administrés que des assurés sociaux. Cette convention « outil » ouvrira les droits d'accès au portail extranet « Espace Partenaires » qui permettra à chaque CCAS adhérent à l'UDCCAS 66 d'avoir un accès direct et privilégié aux services de la CPAM pour les personnes accompagnées dans les démarches d'accès aux droits, aux soins et à la santé.

Une formation à l'utilisation sera prévue pour le personnel qui sera habilité à ce portail.

Cet espace partenaires permettra notamment de :

- Contacter l'Assurance Maladie sur la relation partenariale ;
- Transmettre une demande ou un dossier pour un assuré : complémentaire santé solidaire ; aide médicale d'état (AME) ; protection universelle maladie (Puma) ;
- Demander un RV pour un assuré auprès de sa caisse d'Assurance Maladie de rattachement ;
- Signaler une difficulté d'accès aux droits et aux soins pour un assuré qui a besoin d'être accompagné dans ses démarches, la recherche d'un professionnel de santé, la réalisation de soins, l'utilisation des services en ligne ;
- Demander un document pour un assuré ;
- Etre informés des actualités de l'Assurance Maladie et recevoir des newsletters.

Mme la vice-présidente propose au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur ce point.

Où cet exposé, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de venir en aide et de pouvoir accompagner du mieux possible les personnes en situation de fragilité et de précarité

APPROUVE la convention locale de partenariat « outil » à passer entre le CCAS et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des P-O afin de pouvoir accéder à l'extranet « Espace partenaires »

AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tout acte utile en la matière

DESIGNE Mme Sabine ARMENGOL, adjoint administratif en charge du CCAS pour l'habilitation au portail extranet « Espace Partenaires ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



LE PRESIDENT,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.